

Québec, le 28 mars 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

OBJET : Pétition relative au retrait de l'obligation d'accompagnement de l'apprenti motocycliste

Monsieur,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 15 février 2018 par le député de Borduas, monsieur Simon Jolin-Barrette, demandant le retrait de l'obligation d'accompagnement de l'apprenti motocycliste.

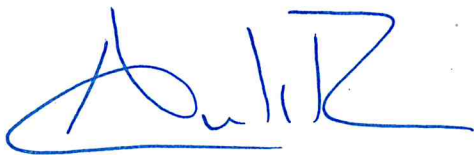
L'accès graduel à la conduite d'une motocyclette a été mis en place en même temps que l'accès graduel pour le véhicule de promenade, soit en 1997. Les différents composants de l'accès graduel pour le véhicule de promenade ont alors été repris pour le modèle d'accès graduel à la motocyclette, dont l'accompagnement obligatoire. Toutefois, l'efficacité de cette mesure n'a pas été démontrée pour les motocyclistes. En effet, l'objectif de cette mesure était d'acquérir une expérience de conduite dans un environnement plus sécuritaire. Malheureusement, cet objectif n'a pas été atteint complètement, du fait qu'il est difficile pour les motocyclistes de se trouver des accompagnateurs. De plus, il est rare qu'un apprenti motocycliste puisse bénéficier d'un seul accompagnateur en mesure de suivre sa progression tout au long de la phase d'apprentissage.

... /2

Pour ces raisons, le projet de loi 165 « Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions », présenté le 8 décembre dernier à l'Assemblée nationale du Québec, propose, entre autres, le retrait de l'accompagnement obligatoire pour l'apprenti conducteur d'une motocyclette. La Commission des transports et de l'environnement vient tout juste de terminer, le 14 février dernier, des consultations particulières. Lors de celles-ci, plusieurs intervenants majeurs dans le secteur de la motocyclette se sont positionnés en faveur de l'adoption de cette mesure.

Au terme du processus d'étude à par l'Assemblée nationale du projet de loi, je souhaiterais que l'ensemble des apprentis motocyclistes puisse donc circuler sur les chemins publics sans avoir à être accompagnés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



André Fortin